

INFOS GÉNÉRALES SUR LE PAYS

CAPITALE	Berlin
NBRE D'HABITANTS	83,28 millions
MONNAIE	Euro €
SECTEURS ÉCONOMIQUES LES PLUS IMPORTANTS	<ul style="list-style-type: none"> ★ Industrie ★ Nanotechnologies, biotechnologies ★ Transport/logistique, santé ★ Énergie, environnement



Lors d'une mobilité dans l'UE, le contrat de l'apprenti est déclinable sous deux options...

- ★ -La mise à disposition : Pendant la mobilité, l'alternant reste salarié de son entreprise en France, qui continue d'assurer le versement du salaire, les cotisations sociales, ainsi que la responsabilité du contrat de travail et de la formation.
- ★ La mise en veille : Le contrat de travail français est temporairement suspendu pendant la période de mobilité, et c'est l'organisme ou l'entreprise d'accueil qui devient responsable des conditions de travail. Durant cette période, les règles locales s'appliquent en matière de rémunération, de durée du travail, de santé et sécurité, de repos hebdomadaire et de jours fériés.

Cette fiche d'informations est à destination des apprentis dont le contrat sera mis en veille par son entreprise.

... et le statut de son apprenti déclinable sous trois statuts :

	STAGIAIRE RATTACHÉ À UNE ENTREPRISE	CDD DANS UNE ENTREPRISE ALLEMANDE	APPRENTI RATTACHÉ À UN ORGANISME DE FORMATION ALLEMAND
CADRE JURIDIQUE & CONVENTION	<ul style="list-style-type: none"> ★ Convention tripartite obligatoire (apprenti – organisme de formation français – entreprise allemande). ★ Contenu : objectifs pédagogiques, durée, planning, tuteurs, assurances, reconnaissance des acquis. ★ Pas de modèle unique de convention en Allemagne. ★ Si financement Erasmus+, possibilité d'utiliser le modèle Erasmus+. 	<ul style="list-style-type: none"> ★ CDD soumis au droit du travail allemand (<i>befristeter Arbeitsvertrag</i>). ★ Mentions obligatoires : fonction, durée, salaire, lieu, temps de travail, congés, protection sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Contrat d'apprentissage conclu avec une entreprise allemande. ★ Formation en alternance : pratique en entreprise allemande, théorie dans une Berufsschule (école professionnelle allemande). ★ Contrat établi selon un modèle standardisé, enregistré par les autorités compétentes allemandes.
RÉMUNÉRATION	<ul style="list-style-type: none"> ★ Pour les stages hors Erasmus+ : <ul style="list-style-type: none"> • Le salaire minimum légal s'applique si le stage dure plus de trois mois. 12,82 €/heure en 2025 ; 13,90 €/heure en 2026 ; 14,60 €/heure en 2027. ★ Pour les stages réalisés dans le cadre du programme Erasmus+ : <ul style="list-style-type: none"> • Exemption du salaire minimum, conformément à la réglementation allemande visant à encourager la mobilité internationale. Les apprentis en mobilité Erasmus+ perçoivent la bourse Erasmus+. ★ Certaines entreprises proposent une gratification volontaire, généralement autour de 1 099 € brut/mois, pouvant atteindre 1 300 € dans certains cas. 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Salaire soumis à la législation allemande : <ul style="list-style-type: none"> • 12,82 € brut/heure en 2025 • 13,90 € brut/heure en 2026 • 14,60 € brut/heure en 2027. 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Rémunération mensuelle minimale fixée par la législation allemande en 2025 : <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} année : 682 € brut/mois • 2^e année : 805 € brut/mois • 3^e année : 921 € brut/mois • 4^e année : 955 € brut/mois. ★ Montants planchers pouvant être augmentés selon les conventions collectives ou accords d'entreprise. En 2024, les apprentis percevaient en moyenne 1 133 € brut par mois dans les entreprises disposant d'une convention collective.
PROTECTION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> ★ Couverture maladie via la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). ★ Assurance accident prise en charge par l'organisme d'envoi ou l'entreprise allemande. ★ Responsabilité civile à souscrire via le CFA ou une assurance privée. 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Affiliation complète au système allemand (maladie, retraite, chômage, accidents). ★ Obligation d'inscription à une caisse d'assurance maladie allemande. ★ Affiliations obligatoires : <ul style="list-style-type: none"> • Assurance santé (<i>Krankenversicherung</i>). • Assurance accident (<i>Unfallversicherung</i>). • Assurance chômage (<i>Arbeitslosenversicherung</i>). • Assurance retraite (<i>Rentenversicherung</i>). • Assurance dépendance (<i>Pflegeversicherung</i>). ★ La Carte Européenne d'Assurance Maladie n'est pas applicable. 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Affiliation obligatoire au régime de sécurité sociale allemand : <ul style="list-style-type: none"> • Assurance maladie (<i>Krankenversicherung</i>) • Assurance retraite (<i>Rentenversicherung</i>) • Assurance chômage (<i>Arbeitslosenversicherung</i>) • Assurance accidents du travail (<i>Unfallversicherung</i>) • Assurance dépendance (<i>Pflegeversicherung</i>). ★ Inscription à une caisse d'assurance maladie allemande requise. ★ La Carte Européenne d'Assurance Maladie n'est pas applicable.
CONDITIONS DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> ★ Application des lois allemandes sur le temps de travail et la sécurité : <ul style="list-style-type: none"> • Loi sur le temps de travail (<i>Arbeitszeitgesetz</i>) • Loi sur la protection des jeunes travailleurs (<i>Jugendarbeitsschutzgesetz</i>). 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Loi sur le temps de travail (<i>Arbeitszeitgesetz</i>) : max. 8 h/jour, 48 h/semaine. ★ Pour les mineurs, max 40 h/semaine. 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Application des lois allemandes : <ul style="list-style-type: none"> • Loi sur le temps de travail (<i>Arbeitszeitgesetz</i>) : max. 8 h/jour, 48 h/semaine. • Pour les mineurs, max 40 h/semaine. ★ Droits aux congés équivalents à ceux des autres apprentis en Allemagne, généralement 20 à 30 jours ouvrables par an, selon la convention collective.

DIVERS (À SAVOIR)

- **Transport** : abonnements régionaux à tarif réduit (*AzubiTicket selon les Länder*).
- **Formalités** : enregistrement (*Anmeldung*) à la mairie si séjour > 3 mois ; ouvrir un compte bancaire local recommandé.
- **Assurances** : souscrire une assurance **responsabilité civile + complémentaire santé**.

Publication du réseau Euroguidance-France
Ont participé à la rédaction : Régis Rousselet, Michel Jouini, Vincent Joseph, Paola Bolognini, Andreas Gabriel, Maquette : Claudie Carpentier

suite **APPRENTI EN MOBILITÉ**
en **ALLEMAGNE**



★ **Exceptionnellement, un statut d'« apprenti entrant »** existe dans le cadre de l'accord franco-allemand sur l'apprentissage transfrontalier, signé le 31 juillet 2023 à Lauterbourg et entré en vigueur le 1^{er} mars 2025. Il permet aux apprentis français de réaliser leur formation pratique en Allemagne et la formation théorique en France, dans les Länder du Bade-Wurtemberg, de la Rhénanie-Palatinat ou de la Sarre. Ce dispositif ne relève pas du programme Erasmus+ et n'ouvre pas droit à la bourse européenne.

APPRENTI ENTRANT

CADRE JURIDIQUE & CONVENTION	<ul style="list-style-type: none"> ★ Accord franco-allemand, en vigueur depuis le 1^{er} mars 2025. ★ Zones : Bade-Wurtemberg, Rhénanie-Palatinat, Sarre. ★ Contrat d'apprentissage conclu avec l'entreprise allemande, enregistré dans les deux pays. ★ Formation pratique : Allemagne ; formation théorique : France.
RÉMUNÉRATION	<ul style="list-style-type: none"> ★ Rémunération selon la loi allemande. ★ Majoration de 15 % à partir de la 4^e année si le cycle dure >3 ans. ★ Plafond : ne peut dépasser le SMIC sauf clause plus favorable. ★ Pas de prise en charge par certains Opco.
PROTECTION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> ★ Affiliation complète au régime allemand : <ul style="list-style-type: none"> • Assurance maladie, retraite, chômage, accidents, dépendance. ★ Inscription obligatoire à une caisse d'assurance maladie allemande. ★ La Carte Européenne d'Assurance Maladie n'est pas applicable.
CONDITIONS DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> ★ Application des lois allemandes : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Arbeitszeitgesetz</i> : max. 8 h/jour, 48 h/semaine. • Pour les mineurs, <i>Jugendarbeitsschutzgesetz</i> (Youth Employment Protection Act), max 40 h/semaine. ★ Durée contrat : entre 6 mois et 5 ans.



- **Transport** : abonnements régionaux à tarif réduit (*AzubiTicket selon les Länder*).
- **Formalités** : enregistrement (*Anmeldung*) à la mairie si séjour > 3 mois ; ouvrir un compte bancaire local recommandé.
- **Assurances** : souscrire une assurance **responsabilité civile + complémentaire santé**.

Publication du réseau
Euroguidance-France
Ont participé à la rédaction :
Régis Rousselet, Michel Jouini,
Vincent Joseph, Paola Bolognini,
Andreas Gabriel
Maquette : Claudie Carpentier